



Règlement de la course du duo nocturne des 5 serres 2024

Suivant la situation sanitaire, environnementale et météorologique, l'organisation sera obligée de respecter les contraintes imposées par la préfecture du Gard et les autorités compétentes.

L'organisation diffusera au plus vite les conditions d'organisation de la course et fera son maximum pour que celle-ci satisfasse les coureurs.

Article 1 : Trail nocturne de 14km avec 400 de d+ en équipe de deux, ouvert à partir de la catégorie cadet (autorisation parentale obligatoire pour cette catégorie), masculin, féminin et mixte.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'attacher. Les contrevenants ne seront pas classés.

Ravitaillements : 2 points d'eau, un liquide et un solide au milieu du parcours et le ravito d'arrivée, en fonction des règles sanitaires en vigueur au moment de la course.

Article 2 : Les inscriptions se font en ligne auprès de notre chronométreur et sur place 2h avant le départ de la course. L'inscription sera valide que lorsque le dossier sera complet : fiche d'inscription dûment remplie, photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de 1 an ou d'une licence sportive (FFA, FFTRI) pour chaque équipier, et le paiement du montant demandé par équipe.

Une autorisation parentale est demandée aux mineurs. Toute annulation d'inscription se fera par écrit, accompagnée d'un justificatif médical, le remboursement restera à l'appréciation de l'organisation.

Article 3 : le retrait des dossards aura lieu à la mairie de ST GENIES DE MALGOIRES 30190, le 31/05/2024 à partir de 19h.

Article 4 : Le départ de course sera donné à 21h15 devant la mairie en 1 seule vague groupée. L'arrivée se fera au même endroit.

Article 5 : Résultats : pour être classés, les équipiers devront franchir la ligne d'arrivée ensemble (le chronomètre est déclenché au passage du porteur de la puce), dossard visible sur le devant, des points de contrôles de passage seront mis en place sur le parcours.

Les résultats seront disponibles dès leur mise en ligne par notre chronométreur.

Le comptage des points est établi par le règlement du trophée gardois des duos nocturnes consultable sur le site : www.trophee-gardois-duos-nocturnes.com et sur le Facebook des duos et des 5 serres.

Article 5.1 : classements spécifiques :

*L'équipe a pris le départ : si une équipe est hors délais (barrière horaire fixée à 1h30 après le départ de la course au km 7 ravito, abandonne ou tout autre raison = 0 point. Participation

validée au trophée pour le statut de finisher ou super finisher, conformément au règlement du trophée gardois des duos nocturnes.

*L'équipe n'a pas pris le départ : si une équipe ne prend pas le départ ou est disqualifiée par l'organisateur (manquement aux règles de sécurité ou à la déontologie) ou toute autre raison : 0 point. Participation non validée pour le challenge.

Article 6 : Récompenses aux 3 premières équipes féminines, 3 premières masculines et 3 premières équipes mixtes.

Article 7 : Matériel obligatoire : une couverture de survie et un téléphone portable par équipe contenant le numéro du responsable sécurité course : 06,18,35,04,75. Une paire de chaussure type trail (parcours en garrigue avec passage pierreux et pouvant être glissant), une lampe avec suffisamment d'autonomie pour le temps de la course. L'absence de ce matériel peut entraîner la mise hors course de l'équipe.

Article 8 : L'organisation de l'événement est couverte par une assurance civile, cependant chaque concurrent s'engage sous sa propre assurance individuelle accident (licenciés déjà couverts).